

HEUDREVILLE FLASH

OCTOBRE 2017

COMITE DES FÊTES

Soirée Cochon Grillé le Samedi 7 Octobre à partir de 19h30 animée par

Anacrouse

Adulte 18" : Un Kir offert + Cochon grillé et sa garniture + Fromage + Dessert & café

Enfant jusqu'à 12 ans inclus 6€ : Poulet et sa garniture + 1 boisson offerte + Dessert

Renseignement et réservation au 06.26.76.62.84 ou au 02.32.67.79.69

Attention, nombre de places limitées

HEUDREVILLE PATRIMOINE

L'association Heudreville Patrimoine organise le 14 octobre à 20h30 dans l'église d'Heudreville un concert de Jazz manouche avec la participation du groupe Sacha et les Swing Gadjos.

L'église sera chauffée pour la circonstance.

Entrée libre mais réservation conseillée au 06.36.74.35.87.

INAUGURATION DU CLOS SAINT-MAUXE

Suite aux travaux de réhabilitation effectués sur le site, grâce aux municipalités d'Heudreville et d'Acquigny, à la confrérie de charité de notre village et aux « Amis de Sainte Cécile », une procession suivie d'une célébration seront organisées le **dimanche 22 Octobre** afin de fêter l'événement.

La procession démarrera à 9h45 avec les Charitons depuis la gare d'Heudreville (parking) pour se rendre au Clos Saint-Mauxe en empruntant la voie verte (ancienne voie de chemin de fer).

La messe et la bénédiction des lieux seront célébrées par Monseigneur Nourrichard, évêque d'Evreux.

Le verre de l'amitié sera offert par notre commune pour clore l'événement.

DELIVRANCE DES PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES

Dans le cadre de la réforme de la délivrance des titres, nous vous informons que depuis le 11 septembre dernier le dépôt des dossiers de PERMIS DE CONDUIRE et de CARTES GRISES n'est plus possible en préfecture.

*Veillez noter que jusqu'au 31 octobre 2017 les services PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES ne recevront que les usagers se présentant pour des cas particuliers**

les LUNDI, MARDI et JEUDI de 9H à 12H00.

Toutes les autres demandes devront être réalisées par voie dématérialisée sur le site www.ants.gouv.fr ou auprès des professionnels de l'automobile agréés pour les cartes grises.

****CAS PARTICULIERS CARTES GRISES** : succession, véhicule d'importation , immobilisation, changement de caractéristiques techniques, modification d'état-civil, corrections*

****CAS PARTICULIERS PERMIS**: déclaration de perte du permis de conduire*

L'État se modernise et facilite vos démarches en vous proposant d'utiliser les téléprocédures également pour toutes vos démarches : vos titres d'identité (pré-demande de passeport et carte nationale d'identité), consulter le solde de vos points, votre certificat d'immatriculation (déclaration de cession du véhicule, duplicata de carte grise, changement d'adresse, changement de propriétaire), etc ...

Simple et rapides ces démarches en ligne vous feront gagner du temps. Connectez-vous sur le site : www.ants.gouv.fr . Plus d'informations sur le site des Services de l'État www.eure.gouv.fr.

FEUX DE VEGETAUX

*Par arrêté préfectoral, consultable en mairie, les feux de végétaux sont autorisés sur le territoire de la commune du **15 octobre au 15 mars**.*

Cependant, nous vous rappelons que brûler des déchets ménagers est dangereux et interdit par le Règlement Sanitaire Départemental (RSD). Les infractions sont passibles d'amendes.

SYGOM

*Horaires d'hiver de la déchèterie du **1^{er} octobre au 31 mars** :*

- lundi et samedi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h45*
 - mercredi et vendredi de 14h00 à 16h45*
 - Fermeture le mardi*
-

INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Les inscriptions sur la liste électorale se feront en mairie, aux heures de permanence jusqu'au

29 décembre 2017 inclus.

Veillez vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

RECENSEMENT DES JEUNES DE PLUS DE 16 ANS

Les jeunes gens de nationalité française ayant atteint l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se faire recenser en mairie. Se présenter aux jours et heures de permanence avec une pièce d'identité et le livret de famille.

FAITS DIVERS

Fuite d'eau à Botremare suite à l'enfouissement d'une ligne électrique. Le hameau a été privé d'eau potable pendant 8 heures.

FERMETURE DU SECRETARIAT

*Le secrétariat sera fermé le **10 octobre**.*

La permanence sera assuré par Monsieur le Maire de 16h à 18h.

En cas de besoin, Monsieur le Maire est joignable au 06.81.97.82.89